La médiation paysagère, levier d'un développement territorial durable ?

Sylvie Paradis

▶ **To cite this version:**

Sylvie Paradis. La médiation paysagère, levier d'un développement territorial durable ?. Développement durable et territoires, 2010, Paysage et développement territorial, 1 (2). hal-01489176

HAL Id: hal-01489176

https://agroparistech.hal.science/hal-01489176

Submitted on 14 Mar 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 1, n° 2 | Septembre 2010 :
Paysage et développement durable
Dossier : Paysage et développement territorial

La médiation paysagère, levier d'un développement territorial durable ?

The landscape mediation as a lever for a sustainable territorial development

SYLVIE PARADIS ET LAURENT LELLI

Résumés

Français English
Cet article propose qu'une ingénierie de la participation appliquée au paysage puisse favoriser la sensibilisation de différents types d'acteurs à la définition et à la gestion des projets territoriaux pour accompagner la mise en œuvre durable des politiques paysagères, sur la base de deux démarches opérées dans le Sud-Ouest de la France. Dans les Hautes-Corbières (Aude, Languedoc-Roussillon), la cartographie des unités de paysage, couplée à des photographies, a été utilisée comme outil de reconnaissance des caractères paysagers auprès d'acteurs du développement local. Sur la commune de Lagraulet-du-Gers (Gers, Midi-Pyrénées), différents participants ont été invités à utiliser le photo-reportage pour décrypter le parti d'aménagement d'un lotissement communal et à en discuter le sens et l'intérêt.

This article hypothesizes that an engineering of participation in link with landscape notion may promote awareness of the different actors for the definition and management of territorial projects, and support a sustainable implementation of landscape policies. Two learning situations in south-western France are proposed. In the Hautes-Corbières (Aude, Languedoc-Roussillon), a map of the landscape units and photographs were proposed and used as tools for recognition of landscape characters with various local actors. In Lagraulet-du-Gers municipality (Gers, Midi-Pyrenees), various participants were invited to use photojournalism to decrypt the planning choices implemented on a municipal housing estate and then discuss their meaning and interest.

Entrées d'index

Mots-clés : paysage, médiation, ingénierie territoriale, participation, iconographie
Keywords : landscape, mediation, territorial engineering, participation, iconography

Texte intégral

1 La notion de paysage est en évolution, pour ne pas dire en plein renouveau. Un triple mouvement semble activer ce phénomène. D'une part, les chercheurs impulsent, sous l'élan des sciences humaines et sociales notamment, la construction de nouveaux cadres conceptuels et méthodologiques, facilitant une plus grande articulation entre la dimension matérielle et celle des représentations sociales (Dubois, 2009). D'autre part, une demande sociale multiforme des sociétés locales pousse les acteurs du développement territorial à : intégrer le paysage comme un élément de réflexion et de projet (Donadieu, 2007), gérer les espaces et leurs fonctions assignées, dans le cadre d'un nouveau paradigme, une nouvelle manière de poser les enjeux des territoires, de tous les territoires (Bertrand et Lelli, 2009). Enfin, la mise en œuvre d'un cadre législatif dans de nombreux pays européens, dont la France, la rédaction et l'adoption de la Convention Européenne du Paysage, confèrent à la notion une plus grande assise dans les dynamiques de mise en œuvre des politiques paysagères, en faisant notamment appel à des démarches de dialogue entre tous les acteurs, qui gèrent ou vivent dans les territoires (Michelin, 2001).

2 Mais, si ce triple mouvement marque fortement un renouveau dans les usages de la notion, il convient de noter la difficile place occupée par le paysage dans : l'appui à la mise en œuvre de politiques sectorielles de développement territorial ; la définition d'un projet politique reflet d'un savoir habiter la Terree (Bédard, 2009) ; la désignation d'une qualité paysagère encore imprécise, notamment dans ses rapports à la condition habitante (Bigando, 2009). Les difficultés demeurent encore nombreuses. On peut relever par exemple l'embarras des acteurs locaux dans l'exploitation des nombreuses études paysagères commanditées sur les territoires. Ces documents extrêmement riches et complexes possèdent des formalisations souvent livresques difficiles à saisir pour l'action territoriale (Paradis-Maindive, 2000). Au-delà du problème de l'appropriation, c'est aussi le statut de la connaissance paysagère qui est posé dans les problématiques d'aménagement du territoire, portées notamment par les intercommunalités (Moquay et *al*, 2004).

3 Cet article pose l'hypothèse qu'une ingénierie de la participation[1] appliquée au paysage peut constituer un point de passage utile pour : sensibiliser les populations aux paysages, former les acteurs institutionnels et locaux à la gestion des projets territoriaux, accompagner la mise en oeuvre durable des politiques paysagères. Pour cela, nous avons formalisé une démarche méthodologique qualifiant le paysage comme un paradigme de médiation (Donadieu, 2007), un moment pour « *la prise en compte de regards différents sur l'espace pour favoriser l'élaboration d'une action localisée ou d'un projet collectif* » (Candau et Michelin, 2009). Deux situations d'apprentissage seront successivement présentées, constituant des moments d'une démarche expérimentée sur des territoires ruraux distincts (voir figure 1) et pour lesquels la notion de paysage n'était pas systématiquement au centre des préoccupations locales du projet territorial.

Figure 1.localisation des terrains d'étude

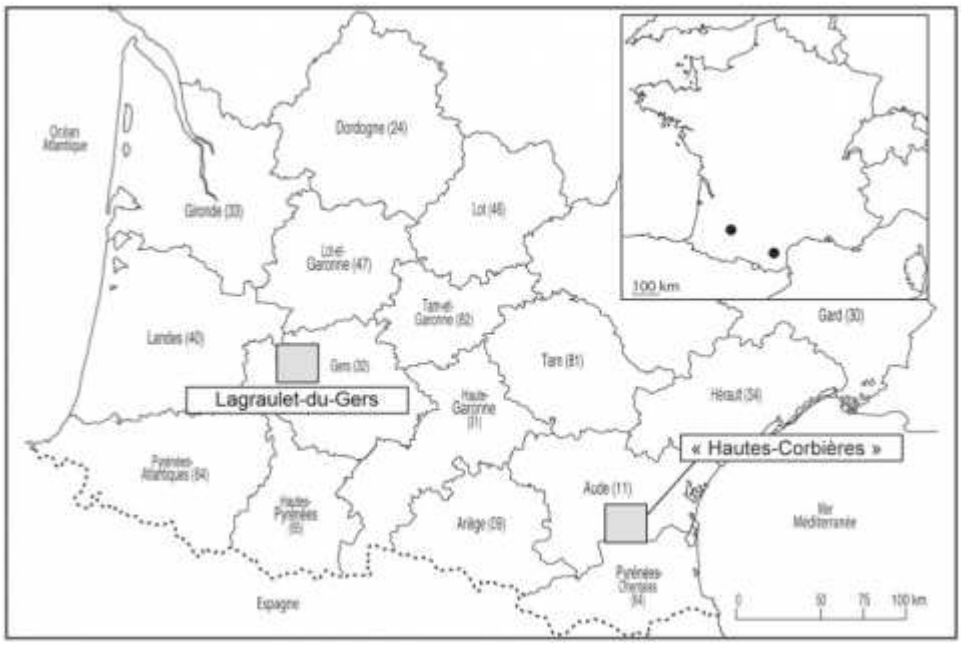

4 Dans la région Languedoc-Roussillon, le secteur des Hautes-Corbières audoises mettait en œuvre un projet de territoire à partir duquel les chercheurs ont élaboré un support de sensibilisation des acteurs locaux à la diversité des paysages de cet arrière-pays (Paradis, 2004). Un des supports utilisé et présenté ici est la cartographie des Unités de Paysage comme outil de reconnaissance des caractères paysagers par un échantillon d'acteurs locaux. En Midi-Pyrénées, dans le département du Gers, la commune rurale de Lagraulet-du-Gers (arrondissement de Condom, canton de Montréal) a impulsé la construction d'un lotissement communal, avec des principes d'aménagement laissant plus de place à la haie champêtre et excluant le béton de l'espace public. Dans le cadre d'une formation des membres du réseau inter institutionnel du paysage en Midi-Pyrénées, une vingtaine de participants ont été invités à utiliser le photo-reportage pour décrypter le parti pris d'aménagement mis en œuvre sur cet espace rural et à en discuter ensuite le sens et l'intérêt.

1. Le paysage, un bien commun garant de la gestion durable des territoires ?

5 La conservation de certains paysages au titre de leurs caractères emblématiques constitue un des fondements des politiques de protection des sites et des hauts-lieux, des ensembles architecturaux et urbains remarquables, etc. Certains de ces paysages sont désignés par la société et par les acteurs institutionnels en charge de les gérer comme des marqueurs culturels, patrimoniaux et identitaires, plaçant la prérogative de conservation comme une action garantissant la pérennité d'un bien commun, par une mise en valeur à vocation touristique par exemple (Donadieu, 2007). S'il y a dans ce mouvement la volonté de protéger durablement certains types de paysages, il n'en demeure pas moins que l'évolution rapide des processus de transformation des espaces en Europe marque, parfois de manière irréversible, la physionomie de certains paysages (disparition de maillages bocagers, dégradation de murets en pierre sèche, transformation de terres agricoles au profit du développement de zones d'étalement urbain…). Par conséquent, si l'on peut considérer que gérer durablement les paysages correspond à une politique conservationniste de certains ensembles ou motifs, il semble également nécessaire de décrypter les paysages potentiels à mettre en valeur, à pérenniser, afin de favoriser la mise en œuvre durable de politiques paysagères et non de politiques paysagères durables (Antrop, 2006). En effet, si

certains paysages sont gérés avec un souci paysager de préserver dans le temps certaines formes caractéristiques, le caractère de la durabilité viendra également de l'expression des valeurs locales des individus ou groupes sociaux, qui peuvent réactiver, abandonner ou être indifférents, à la portée de ces codes marquants nos rapports à l'espace (Besse, 2009). Cela reviendrait donc à affirmer que la durabilité des paysages n'aurait de sens que dans les dynamiques de projets territoriaux, portées par une plus grande appropriation par les populations, mais aussi par les acteurs institutionnels et locaux en ayant la charge. Dans ce cadre, la Convention Européenne du Paysage, par la définition qu'elle propose de la notion (article 1), étend la perception du paysage aux populations. Elle favorise le décloisonnement de l'opposition traditionnelle entre des visions expertes et profanes, en articulant des « *regards formés* » à une lecture culturelle du paysage, des « regards informés » caractérisant une connaissance experte, cumulative voire monographique du paysage et des « regards initiés », portés par une vision intime des lieux (Larrère, 1997). Cette plus grande « *démocratisation* » du regard est structurée par la recommandation sur le statut de la participation du public dans le champ du paysage (article 6). Celle-ci a pour but de renforcer les stratégies de gouvernance des projets territoriaux dont le paysage constitue un nouvel objet de diversité sociale[2], d'opérer par plus de participation préalable, la légitimation des choix politiques à engager. Cela permettrait en outre, de dépasser l'idée que toute transformation inconsciente est une perte dans les repères que les sociétés ont opéré avec leurs espaces. Cette acception d'une plus grande durabilité des politiques paysagères va à l'encontre également de cette tendance que Jakobs appelle le « goût moyen » attaché au paysage par les sociétés européennes (Jakobs, 2009). En effet, il existerait une forme de lissage, de standardisation du rapport aux paysages, guidée par des modèles esthétisants ou identitaires. Elle pourrait, de surcroît, conduire à uniformiser des paysages et par voie de conséquence, ne plus refléter la diversité des regards et des intentions portés par les populations (Jones, 2007). Enfin, la durabilité des politiques paysagères serait aussi fonction de la capacité à fixer les compétences professionnelles des chargés de mission en charge du paysage, dans les services déconcentrés de l'État, comme dans les collectivités territoriales. Si l'accentuation de la présence de certains services de l'État sur le sujet fait suite à l'évolution de la réglementation juridique, à la constitution de dispositifs contractuels ou de suivi des paysages (chartes, observatoires photographiques…), elle est aussi impulsée par la mission d'animation de la Convention Européenne du Paysage (MEDD, 2007). Cette dernière reste un support de sensibilisation dans bien des cas et qui nécessitera des actions de formation plus ciblées (colloques, structuration de réseaux d'échanges d'expériences, formations sur le terrain[3]…).

2. Formalisation d'une ingénierie de la participation locale

6 Le paysage est inscrit dans les préoccupations des pouvoirs publics, des intercommunalités (Réseaux régionaux, chartes de paysages dans les Pays ou les PNR, démarches paysagères au sein des Communautés de Communes….). Il est, tantôt support de débats sur le projet de cadre de vie local, tantôt l'expression des formes à créer, conserver, valoriser… Cette diversité des valeurs revendiquées peut être source de conflits.

2.1. La posture de la participation

7 La participation est ici envisagée comme un outil de recherche-action conçu avec et

pour les acteurs du développement territorial (ici instances institutionnelles, acteurs locaux essentiellement, parfois les habitants). Elle n'est pas là pour arbitrer les conflits, mais favoriser la co-construction d'instruments cognitifs qui permettent ensuite aux acteurs de mieux gérer des politiques de gestion, des actions, en intégrant les différents types de connaissances révélées par la participation, dans les projets territoriaux. La proposition d'un dispositif d'ingénierie de la participation locale par le paysage a vocation à faciliter le passage d'une connaissance à une reconnaissance des paysages, comme support de nouveaux leviers d'actions (voir figure 2).

Figure 2. Itinéraire méthodologique de l'animation territoriale

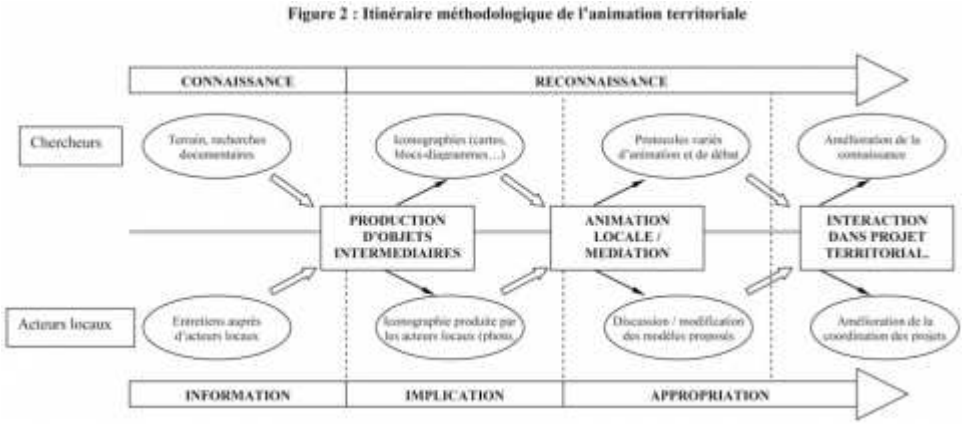

8 Elle tend également à développer des processus d'animation locale diversifiés, permettant l'information, l'implication et l'appropriation de connaissances, transformant les savoirs générés entre les scientifiques et les professionnels et actionnables par chacun (Taché, 2005). Il est clairement établi ici que nous ne situons pas la participation comme un strict outil d'expression de points de vue, mobilisant différentes catégories d'acteurs sans aucune interaction. La participation engagée offre au contraire par les protocoles construits, l'ouverture d'un champ d'intervention produisant des connaissances qui éclairent la complexité des regards, des représentations en jeu, des systèmes de valeurs attachés. Il s'agit de participer à un mécanisme social d'identification et d'utilisation susceptible en retour de réorienter l'action. Cette posture d'une recherche-action motivant la construction de scènes d'expression participatives n'est cependant pas sans risque pour le chercheur (Lelli et Sahuc, 2009). D'une manière générale, ce dernier doit s'adapter à une hétérogénéité d'acteurs, de connaissances mobilisées, mais aussi (et peut-être avant tout concernant le paysage) d'une capacité à travailler en étroite relation, pour conférer à l'approche, l'objectif d'acquérir un référentiel commun de dialogue. En effet, si le paysage fait l'objet d'une importante demande sociale, d'un intérêt croissant de la part des acteurs territoriaux, il semble clairement établi que la notion n'est pas spécifiquement verbalisée : ni par les acteurs à l'origine même de sa production, comme les agriculteurs ou les forestiers par exemple (Donadieu, 2007), ni par les prescripteurs, comme les services de l'État ou les chargés de mission des collectivités territoriales (Candau et Michelin, 2009).

2.2. Le champ de la médiation paysagère

9 Dans ce contexte de complexité des regards et des représentations portés sur les paysages, la médiation peut être perçue comme un espace de collectes de données avec les acteurs, visant à en faciliter le partage pour exprimer ensuite, de manière la plus distanciée possible, ce que ces visions révèlent. Notre démarche se place donc dans le champ de la médiation paysagère, définie comme « la prise en compte de regards différents sur l'espace pour favoriser l'élaboration d'une action localisée ou

d'un projet collectif » (Candau et Michelin, 2009). Elle répond à trois exigences distinctes : faire coïncider la participation du public à la recherche d'une plus grande hétérogénéité des catégories sociales et professionnelles concernées par la prise en compte du paysage ; intégrer une plus grande diversité de regards pour renouveler la gouvernance des politiques paysagères, ou des actions paysagères intégrées dans les politiques territoriales (en élargissant le public visé à la société civile, ou autrement dit les individus ou groupes sociaux qui n'étaient pas au préalable sensibilisés aux enjeux du paysage) ; opérer une meilleure compréhension des transformations à l'œuvre dans les pratiques, mais aussi dans les perceptions et les représentations de chacun vis-à-vis du paysage. Notre positionnement de chercheur a été ici de considérer la notion comme un outil offrant une opportunité de croisement des regards et des enjeux sous-tendus dans les pratiques d'aménagement et les projets territoriaux de développement.

2.3. L'iconographie du paysage, un objet intermédiaire mobilisé pour la participation

10 Nous avons eu recours à la construction de supports iconographiques que nous pouvons qualifier « *d'objets intermédiaires* » (Lardon et *al*, 2001) et cela compris dans une double acception. Tout d'abord, ils permettent de récolter, rassembler, comprendre les pratiques (professionnelles et personnelles) des acteurs territoriaux exerçant une influence sur l'évolution des paysages et sont donc appelés à évoluer. Cette démarche de décryptage des manières d'agir et des regards à l'œuvre doit aussi permettre de révéler la portée de ces pratiques conscientes ou non dans leurs rapports aux objets concernés et aux dimensions symboliques qui y sont attachées… Ces formalisations graphiques (cartes des unités de paysage, photographies, blocs-diagrammes…) sont aussi intermédiaires au sens où elles traduisent une instable affirmation du paysage en tant que bien public, issu d'un construit social portant les tensions entre valeurs individuelles et collectives, entre biens publics et biens privés. Dans les deux expériences menées en Hautes-Corbières et dans le sud-ouest du Gers, les supports iconographiques utilisés ont été la carte des unités paysagères et la photographie. Ces types de supports sont communément présents dans les documents de connaissance et de projets comme les atlas de paysage, les observatoires, les chartes… Leurs usages dans le cadre de la médiation nécessitent cependant des protocoles méthodologiques rigoureux (Paquette et *al*, 2008). Concernant la cartographie des unités paysagères, les expérimentations visant à utiliser les cartographies comme support de débat sur la spatialisation des enjeux territoriaux sont des outils très utilisés, notamment en prospective territoriale (Debarbieux et Lardon, 2003). Il est moins courant d'inscrire la réflexion sur l'interprétation d'un zonage des unités paysagères par des acteurs locaux et d'adjoindre à cette démarche, l'insertion de clichés photographiques sensés représenter les physionomies caractéristiques des unités paysagères définies (Lelli et Paradis 2005). C'est le cas de l'expérience menée en Hautes-Corbières où cette réflexion a préparé un cadre de discussion en préalable à un projet territorial. Pour la photographie, la méthodologie mise en œuvre est celle du photo-questionnaire largement utilisé par les chercheurs pour : analyser les perceptions d'aménagement par les touristes – « *Visitor Employment Photography* » – (Froment, Domon, 2006), comprendre les représentations paysagères d'acteurs locaux (Luginbühl, 1989 ; Michelin, 2000 ; Lelli, 2003 ; Paradis, 2004 ; Michelin et al, 2005), décrypter des préférences paysagères d'habitants (Bories, 2008). Il s'agit de construire un questionnaire auquel les participants doivent répondre en réalisant des photographies qu'ils peuvent légender. Ils vont par la suite les justifier auprès des chercheurs et les confronter au cours d'une réunion les rassemblant. C'est le cas pour

la démarche menée à Lagraulet-du-Gers où un questionnaire a servi de réflexion sur le terrain à la réalisation de clichés, définissant la compréhension du parti pris d'aménagement paysager d'un lotissement[4].

3. Enseignements sur deux expériences de participation locale appliquées au paysage

11 Le choix est fait ici de présenter deux itinéraires méthodologiques distincts et opérant sur des contextes de mobilisation différents, n'enfermant pas le statut du paysage dans une seule acception des enjeux de gestion des territoires.

3.1. La reconnaissance des unités paysagères pour mieux appréhender les enjeux territoriaux de développement en Hautes-Corbières

3.1.1. Contexte

12 Dans l'exemple des Hautes-Corbières[5], et plus particulièrement dans les cantons de Mouthoumet et Tuchan, situés au sud-ouest du massif des Corbières (voir figure 1), à l'occasion d'un travail de doctorat en géographie (Paradis, 2004), nous avons proposé à l'animatrice de l'Association de Développement des Hautes-Corbières (ADHCo) de réfléchir à l'usage du paysage comme outil du projet de développement territorial. Préalablement, une expérience plus classique d'étude paysagère avait été réalisée par des étudiants paysagistes de Versailles à l'échelle du massif des Corbières[6]. Cependant, cette étude n'avait pas été utilisée dans le programme des actions de développement et les paysages demeuraient au final en mal d'identification par les acteurs territoriaux. Cela ne permettait pas ou peu de dépasser un cadre d'actions sectorielles ou très localisées, un peu à l'image de la première phase du projet de développement. Le paysage était certes présent alors dans les discours (du moins au moment du diagnostic), mais restait relégué à une connaissance très partielle, qui plus est peu partagée, et surtout peu réinvestie par les acteurs territoriaux. Il n'était pas à l'origine d'une démarche intégrée, ni d'une manière de faire transversale au projet, encore moins porteur de participation locale.

3.1.2. Le protocole méthodologique d'animation

13 Dans le cadre de notre expérience d'animation autour de la reconnaissance des paysages par les acteurs, et compte tenu du bilan effectué des études existantes portant sur les Hautes-Corbières[7], nous avons produit une caractérisation des paysages sous la forme d'une carte de synthèse volontairement « simplifiée » des unités paysagères. Cette dernière était assortie d'une sélection de photographies illustratives et d'un court descriptif associé. Pour l'expérience d'animation, la représentation cartographique des paysages n'était pas une fin en soi. Malgré des apports en termes de connaissances, ces matériaux iconographiques ont servi de support à une expérience de reconnaissance collective de la matérialité des paysages[8], en tant qu'objets intermédiaires. Elle visait également à explorer l'articulation avec les échelles d'actions de développement. Les participants à cette animation déroulée en soirée au siège de l'ADHCo à Mouthoumet, ont été peu

nombreux (neuf personnes dont quatre responsables du projet de développement, quatre personnes de la Communauté de Communes et l'animatrice du Pays Corbières-Minervois). Pour animer la réunion autour des échanges réalisés, trois chercheurs étaient mobilisés. Deux étaient attachés à assurer la prise de notes à l'aide d'une grille de retranscription, indiquant l'unité paysagère identifiée par les acteurs, les photographies qu'ils associaient à celle-ci, les enjeux qu'ils attachaient à l'unité paysagère et les actions pouvant y être envisagées. Les participants ont été invités à expliquer ce qui avait permis cette identification par le groupe. Six unités de paysage sur dix-sept au total ont été choisies par les chercheurs, pour l'identification des paysages par les participants. Dix-huit photographies étaient proposées, que les participants devaient associer aux unités d'appartenances. Il s'agissait, ensuite, de discuter collectivement des découpages d'unités proposés au départ, en termes de pertinence des contours, de les redessiner au besoin, mais aussi pour envisager les enjeux territoriaux ou les actions à mener par la suite[9].

3.1.3. Principaux enseignements

14 Cette expérience de démarche participative portant sur la reconnaissance matérielle des paysages a donné des enseignements de natures très différentes, tant sur le plan de l'implication des participants dans le protocole méthodologique proposé, que sur le plan des valeurs accordées aux paysages des Hautes-Corbières.

15 Les clichés ont été identifiés par les acteurs présents selon trois critères de valeurs différents : de matérialité, relative à la forme et aux éléments de composition du paysage ; d'appréciation, relative à un jugement porté sur le paysage ; et de reconnaissance, relative à l'identification d'un site emblématique, à des vues connues (voir figure 3).

Figure 3. Valeurs et critères de classement des éléments de caractérisation des clichés et des légendes définis par les acteurs territoriaux (Hautes-Corbières, Aude)

VALEURS :	CRITÈRES :	DÉFINITION :
1) De matérialité	1a) Morphologique :	Relatif à la forme du paysage, au relief, à la topographie.
	1b) De composition :	Décrivant et identifiant des éléments individualisés, des structures, des surfaces (occupation des sols…) qui « composent » le paysage observé, qu'ils soient d'ordre biophysiques ou anthropiques.
2) D'appréciation	2a) Esthétique :	Proposant un jugement d'ordre esthétique sur le paysage observé ou le cliché qui le présente.
	2b) Symbolique :	De l'ordre du sensoriel, de la description d'ambiance, voir de caractères identitaires (idée de typicité du paysage).
	2c) Dynamique :	Proposant un constat, ressenti ou justifié, sur les évolutions paysagères, sur les changements ou la stabilité des éléments de composition ou du paysage dans son ensemble.
3) De reconnaissance	3a) Ponctuel :	Relatif à un lieu connu (ponctuel) par un individu ou par un groupe d'acteurs, à un site particulier qui est « reconnu » et identifié.
	3b) Visuel :	Relatif à un point de vue précis (qu'évoque la vue présentée par le cliché) qu'un individu ou un groupe d'acteurs reconnaît et identifie.

Source : Paradis (2004)

16 Les participants ont spontanément associé un des trois types de prises de vue proposés pour chacune des unités de paysages à illustrer, soit : un panorama, une structure paysagère, un ou plusieurs éléments paysagers (voir figure 4).

Figure 4. Exemple de caractérisation d'une unité paysagère par les acteurs des Hautes-Corbières

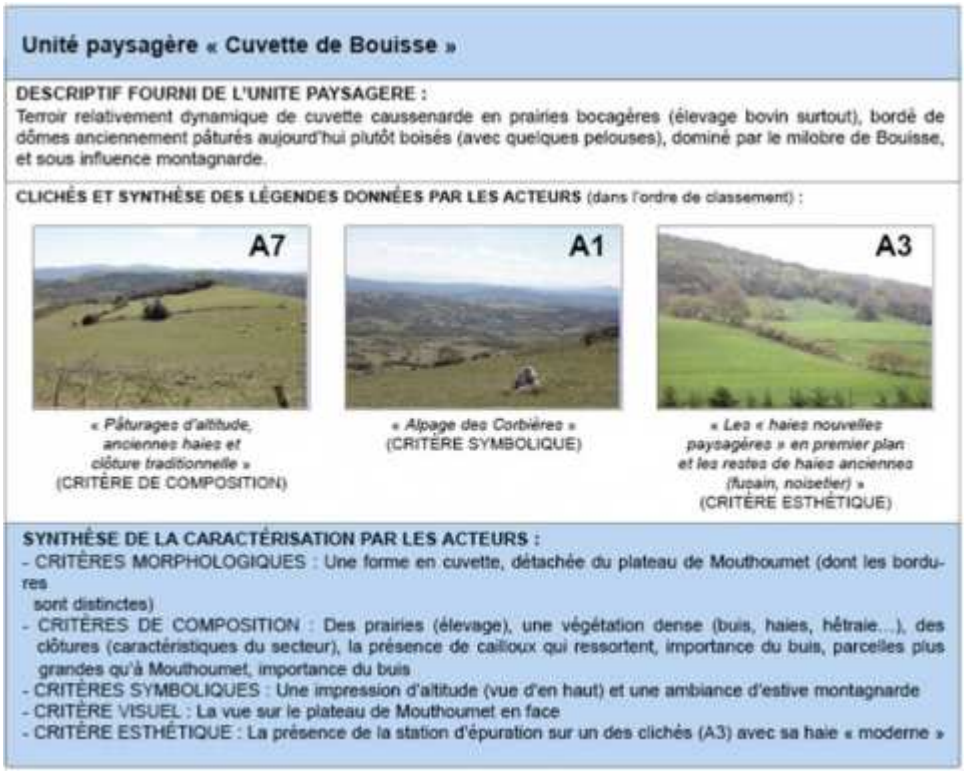

Source : Paradis (2004)

17 L'exercice a été initié par des discussions sur les photographies présentant des panoramas, sans pour autant que ces dernières soient associées en premier lieu aux unités de paysage. Les points de vues remarquables étant peu nombreux dans ce territoire découpé et encaissé, les participants ont procédé par élimination (« *il ne s'agit pas de tel secteur ni de telle unité paysagère, donc ce doit être celle-ci…* »), le repérage de détails significatifs, tels que le type d'occupation des sols et son appréciation dynamique (« *il s'agit d'un secteur viticole en déprise donc ce doit être… »)*. Parfois, il a été difficile de contenir la prise de parole de certains d'entre eux, influant très rapidement sur le processus d'identification (« *j'ai fait un débroussaillage il y a peu de temps à cet endroit…* »). Dans l'ensemble, l'animation mise en œuvre a confirmé pour les acteurs locaux présents, que le paysage pouvait susciter un cadre de discussion original et utile pour le projet territorial en cours de réalisation[10]. L'identification des clichés s'est produite dans près de 60 % des commentaires émis par une lecture « détaillée » où le paysage n'était pas perçu dans son ensemble. Différents éléments de composition matérielle ont été repérés en lien avec : l'occupation des sols (comme la présence de vigne, d'un troupeau…), l'organisation des terroirs agricoles (par exemple la disposition de petites parcelles), la morphologie du paysage sur laquelle les pratiques s'inscrivent et mettant en exergue les formes du relief comme celle d'un plateau ou d'une cuvette déterminant l'organisation de pratiques viticoles ou pastorales (*« un plateau ancien de culture* » ; « *vieilles vignes en vallée…* »). Les valeurs d'appréciation, qu'elles soient d'ordre esthétique, symbolique ou dynamique (exemple : « *un terroir pastoral en légère reprise* ») et les valeurs de reconnaissance liées à un lieu reconnu (exemple : « *bas de la vallée du Sou* »), ont été invoquées pour environ 20 % chacune. Cette reconnaissance des éléments du paysage par les participants confirme le fait qu'avant d'être cette « *étendue de pays qui s'offre à la vue* », le paysage est aussi et surtout un kaléidoscope dont l'animation participante a révélé certaines interactions, entre objets ou éléments et des usages et des pratiques. Dans l'analyse des légendes données aux clichés, les acteurs ont préféré émettre une appréciation du paysage plus personnelle, où les aspects dynamiques peuvent jouer (« *un plateau anciennement pâturé* », « *reprise viticole en vallée* ») tout autant que des éléments descriptifs d'ordre symbolique (« *l'alpage des Corbières* », « *vignes en coteaux, vins de*

qualité »).

18 D'une manière générale, cette expérimentation a montré un double intérêt pour les participants : d'une part, la connaissance paysagère a été perçue comme un matériau que l'on peut faire dialoguer entre experts (scientifiques, paysagistes…) et acteurs locaux (élus, chargés de mission des collectivités territoriales). D'autre part, l'expression par les acteurs eux-mêmes de leurs sensibilités aux paysages pouvait avoir du sens pour nourrir le projet collectif, et projeter le devenir de ces cantons ruraux de l'arrière-pays audois.

3.2. L'expérience de Lagraulet-du-Gers

3.2.1. Contexte

19 Dans le cadre de notre participation à l'animation du réseau interprofessionnel du paysage en Midi-Pyrénées[11], nous avons élaboré en octobre 2006 une formation d'une journée à Lagraulet-du-Gers, visant à confronter les regards portés par différentes institutions publiques sur le parti pris d'aménagement d'un lotissement en zone rurale. Le lotissement de l'Argentier, localisé sur la commune de Lagraulet-du-Gers mais situé à cinq kilomètres du noyau villageois principal, a été initié par le maire. Ce dernier désirait construire un ensemble bâti qui puisse respecter les acquis paysagers du site d'implantation : une lentille de sables des coteaux du Bas-Armagnac, ponctuée d'une végétation à dominante atlantique et notamment une pinède, entourée de champs cultivés et de parcelles viticoles. Il a fait appel à l'association Arbres et Paysages du Gers pour le pré-verdissement des lots à bâtir, matérialisant ainsi les limites de propriétés et visant à redonner une place à l'arbre et à la haie champêtre dans ce paysage à urbaniser. Cette association a effectué la conception et la réalisation du projet d'aménagement du lotissement et assure encore aujourd'hui l'entretien des haies mitoyennes entre les propriétés.

3.2.2. Protocole d'animation

20 Une vingtaine de participants a été conviée à utiliser le photo-reportage pour décrypter le parti pris d'aménagement mis en œuvre sur ce lotissement et à en discuter ensuite le sens et l'intérêt. Durant la matinée, cinq groupes ont été constitués sur le terrain, chacun munis d'un appareil photographique numérique et d'un questionnaire papier. En deux heures, chaque groupe suivi par un animateur (veillant au respect des horaires et notant le déroulement du jeu sur une fiche récapitulative) a parcouru à pied le lotissement et a effectué les clichés répondant aux quatre questions posées. L'après-midi, les photographies réunies et reclassées par question sur un support informatique ont donné lieu à des échanges sur l'aménagement proprement dit, mais aussi sur l'intérêt de cette expérimentation in situ. Les acteurs présents à cette journée venaient de toute la région Midi-Pyrénées et étaient donc intéressés à cet exercice présenté quelques semaines auparavant en réunion plénière du réseau. L'échantillon se composait : d'élus de communes voisines intéressés par le projet communal, de chargés de mission des CAUE, d'inspecteurs des sites et paysages de la DIREN, de chargés de mission de l'ADASEA 32, d'agents des DDE (12, 46 et 32) et de la DRE, de représentants du Conseil Général du Gers, soit au total 22 participants. Les thèmes des quatre questions proposées (voir figure 5) concernaient : l'identification des potentialités paysagères du site (question 1), l'explicitation du parti pris d'aménagement (question 2), le caractère promotionnel de cette conception paysagère pour la promotion d'un marketing territorial (question 3), le caractère exemplaire d'une démarche d'aménagement analysée à partir de

regards croisés sur le terrain (question 4).

Figure 5. Le questionnaire proposé aux participant

Question 1 : En vous promenant dans et autour le lotissement de Lagraulet, photographiez ce qui selon vous mérite une attention particulière en terme de paysage ?

Question 2 : Un collègue a à réfléchir à la mise en œuvre d'un lotissement à l'échelle communale dans un souci d'insertion paysagère. À partir de l'exemple de Lagraulet, quelles photographies faites-vous pour lui permettre d'apprécier la prise en compte du paysage dans ce projet ?

Question 3 : Vous êtes promoteur immobilier en charge de vendre des lots sur le site de l'Argentier (Lagraulet), quelles photographies faites-vous pour vanter ce foncier à bâtir ?

Question 4 : A l'échelle de la commune de Lagraulet, quelles photographies avez-vous envie de faire résumant cette journée et à montrer à vos collègues de retour au bureau ?

Source : Lelli & Sirven, 2006

3.2.3. Principaux enseignements

21 L'exercice photographique a révélé un certain nombre de questionnements, de points de vue sur le parti pris d'aménagement opéré (voir figure 6).

Figure 6. Photographies légendées effectuées par les participants

Source : Lelli & Réseau paysage de Midi-Pyrénées, 2006

22 Nous avons fait le choix ici d'en restituer l'essentiel, question par question. Pour la question 1 portant sur l'identification des potentialités paysagères du site, une réflexion assez générale à tous les groupes a porté sur les caractères esthétiques du lotissement dans son environnement (*« un paysage qui apporte une transparence visuelle »* ; *« un paysage ouvert sur l'extérieur »* ; *« prise en compte de la topographie pour une dissimulation dans le paysage »*…). On peut y voir la tendance d'une consommation esthétique du paysage, portée par des acteurs institutionnels attachés majoritairement à véhiculer une démarche paysagiste des projets d'aménagement (la culture professionnelle majoritaire chez les participants était à rapprocher des paysagistes). De même, ils ont mis en avant la question de l'insertion du bâti dans les structures végétales existantes (*« la haie de chênes structure le paysage »* ; *« préservation d'un milieu naturel de qualité »* ; *« la maison adossée à la pinède »*). Là aussi, le filtre professionnel a beaucoup compté pour répondre de manière assez unanime à cette question.

23 Pour la question 2 portant sur l'explicitation du parti pris d'aménagement opéré, d'une manière récurrente, les clichés désignent le végétal comme élément de composition principal du projet d'urbanisation (*« le lotissement se construit autour et en conservant les éléments naturels »* ; *« le pin trame de la conception pour le pré-verdissement »* ; *« les haies pour concevoir les voiries, gérer l'eau »*). De façon

plus hétérogène, certains groupes notent la prise en compte du tracé du lotissement qui compose avec la topographie et le réseau viaire existant (*« le tracé de la voirie et le découpage parcellaire ont été conçus parallèlement à la trame existante »* ; *« lien réalisé entre le lotissement et son environnement immédiat : connexion au réseau de chemins ruraux »*). On peut dire ici que les participants étaient initiés à une lecture et à une compréhension des codes professionnels sous-jacents à la réalisation d'un tel aménagement. À l'occasion de l'accompagnement des différents groupes, certains animateurs ont pu relever que les élus des communes voisines avaient eu plus mal à identifier ces partis pris. Les repères, avec lesquels ces participants s'attendaient à travailler, n'étaient pas présents (absence de voirie « en dur », pas d'équipements publics aménagés comme des bancs, un terrain de jeux…).

24 Pour la question 3, visant à réfléchir à la promotion du territoire par cet aménagement pour inciter d'éventuels acheteurs, l'ambiance paysagère a été majoritairement mise en avant (*« un cadre idyllique à la connotation rurale » ; « la qualité du paysage alentour et la vue dégagée comme atout de bien-être »* ; *« un cadre rural conservé et non dénaturé par la création de lots à bâtir »*). Ces aménagements constituent par ailleurs pour les participants un signe de distinction à valoriser. La physionomie de ce lotissement tranche avec les lotissements qui peuvent être conçus ailleurs dans le département du Gers (*« le végétal remplace le minéral : pas de trottoir bétonné, des accotements enherbés »*). Il y a donc là une réflexion explicite sur le paysage, exprimée par les participants et mettant également en avant certains motifs comme marqueurs d'une nouvelle territorialité rurale (*« votre maison dans le bois » ; « un équipement de qualité dans un cadre authentique »).*

25 Pour la question 4, portant sur l'intérêt de l'expérimentation pour porter un regard nouveau sur un projet d'aménagement, plusieurs enseignements sont à mentionner. Tout d'abord, la démarche permet de saisir des caractères dits exemplaires mais pas toujours partagés par tous (*« un lotissement enfermé dans son clos végétal »*). Il y a là matière à réfléchir sur le sens et l'appropriation de projets dont les références d'évaluations sont très différentes pour les gestionnaires du paysage et mélangent souvent des préoccupations sectorielles, de corps de métiers à des critères plus subjectifs et personnels. Ensuite, de nombreuses questions ont visé les *à-côtés* du paysage concernant les liens et les articulations du lotissement avec le bourg centre, distant de cinq kilomètres (*« quelle intégration sociale du lotissement avec le village ? »* ; *« un lotissement pour riches ? »* ; *« un patrimoine du cœur de village bien éloigné du lotissement »*). Dans cette interrogation, les participants ont émis des doutes quant à la capacité de levier d'une démarche paysagère pour agir sur les processus économiques et sociodémographiques locaux.

3.2.4. Quelles perspectives de déclinaisons dans la formation des personnels ?

26 Par rapport à la méthode employée sur cette journée de formation, le premier point souligné par les participants est la convivialité. Il est assez rare dans le cadre de journées interservices que les chargés de mission puissent être actifs dans la construction d'une réflexion portant sur un projet en cours de réalisation. De même, l'échange réalisé à partir du cas concret du lotissement de l'Argentier a été fédérateur pour les participants. Ils ont pu mesurer les écarts existants dans leurs perceptions du paysage, ainsi que la nécessité de construire un référentiel de dialogue commun, permettant de hiérarchiser les points sur lesquels les priorités de parti pris d'aménagement doivent porter. Ils ont noté également que cette phase de concertation préalable sur le terrain, si elle était généralisée, donnerait sans doute plus de liberté pour innover dans des pratiques d'aménagement, souvent standardisées et répondant peu aux objectifs du développement durable que les

services de l'État doivent impulser.

Conclusion

27 Cette démarche de participation locale initiée par les chercheurs, à l'aide de supports iconographiques partageables, a mis en exergue la nécessité de constituer des référentiels de dialogue, passant par un vocabulaire commun verbalisé pour aborder la question du paysage afin de confronter ce qui fait paysage ou pas, ce qui est partageable ou pas, ce qui peut être valorisé ou pas. Une des difficultés méthodologiques de la démarche tient au fait que les matériaux recueillis révèlent des expressions d'insatisfactions, d'attentes qui oscillent entre intérêt individuel et collectif et rendant délicat l'interprétation des processus cognitifs à l'œuvre. Elle pose aussi la question de la compréhension et de l'acceptation des normes dans les politiques paysagères et de la capacité offerte aux acteurs locaux en charge du paysage d'en projeter le devenir.

28 Dans les deux démarches d'animation mises en œuvre en Hautes-Corbières comme à Lagraulet-du-Gers, le paysage s'est avéré un précieux outil de dialogue permettant de questionner l'inscription territoriale locale, par le biais d'une iconographie agissant comme une passerelle entre les chercheurs et les participants à ces scènes de débat. Ces temps de participation étaient un moyen d'inscrire une stratégie d'apprentissage collective autour des questions du paysage, rapprochant les chercheurs des habitants, des citoyens et des gestionnaires du territoire. Pour les chercheurs, il s'agit maintenant de valider ces expériences auprès des échantillons d'acteurs plus importants afin de tirer du dispositif mis en œuvre, une plus grande solidité du matériau récolté dans ces recherches (Stassard et al., 2008). Cette ingénierie de la participation proposée pose donc de nouveaux défis liés à la définition même du paysage, laissant plus de place à la compréhension des perceptions et représentations à l'œuvre des populations au sens large et des acteurs en charge de sa gestion dans les différents services institutionnels ou dans les collectivités territoriales. Pour ces derniers, ces expérimentations menées ont conduit à réfléchir à l'appropriation des études paysagères commanditées et à leurs déclinaisons opérationnelles, mais également dans un souci de plus grande coordination entre services compétents. Loin des projets dits durables qui s'inscrivent dans des réalités de temps courts et le plus souvent guidés par des impératifs économiques incertains (« green business » par exemple), l'intérêt du paysage réside sans doute ici dans l'idée qu'il constitue une forme de rapport au monde, une manière de s'y inscrire et de s'y trouver bien, un moyen aussi d'élargir sans doute la dialectique environnement/développement.

Bibliographie

Antrop M., 2006, « Sustainable landscapes: contradiction, fiction or utopia? », in *Landscapes and Urban Planning*, vol. 75, p. 187-197.
DOI : 10.1016/j.landurbplan.2005.02.014

Bédard M. (ss. dir.), 2009, *Le paysage un projet politique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, collection Géographie contemporaine, 330 p.

Bertrand G. et Lelli L., 2009, « Le projet de paysage : alibi culturel ou « révolution copernicienne ? », in *Le paysage un projet politique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, collection Géographie Contemporaine, p. 197-206.

Besse J.-M., 2009, *Le goût du monde. Exercices de paysage*, Actes Sud / ENSP, collection Paysage, novembre 2009, 228 p.

Bigando E., 2009, « Le paysage ordinaire, porteur d'une identité habitante », in *Projets de paysage*, http://www.projetsdepaysage.fr/fr/le_paysage_ordinaire_porteur_d'une_identit_habitante.

Bories O., 2008, *Le paysage dans les manières d'habiter des résidents du périurbain. Le cas de l'agglomération toulousaine*, thèse de doctorat de géographie-aménagement, Université Toulouse-Le Mirail / GEODE UMR 5602 CNRS, 4 juin 2008, 496 p. Candau J. et Michelin Y., 2009, *Paysage, outil de médiation*, IFV (Institut Français de la Vigne et du Vin), collection APPORT Agriculture et Paysage, n° 8, décembre 2009, 23 p.

Debarbieux B. et Lardon S. (ss dir), 2003, *Les figures du projet territorial*, Éditions de l'Aube / Datar, collection Bibliothèque des territoires, 270 p.

Donadieu P., 2007, « Le paysage un paradigme de médiation entre l'espace et la société ? », in *Economie Rurale*, n° 297-298, janvier-avril 2007, p. 5-9.

Donadieu P., 2007, « Le paysage, les paysagistes et le développement durable : quelles perspectives ? », in *Économie Rurale*, n° 297-298, janvier-avril 2007, p. 10-22.
DOI : 10.4000/economierurale.1923

Donadieu P., 2007, « Du pittoresque au durable. Les natures touristiques du paysage », in *Revue Espaces*, n° 254, dossier : Le paysage, patrimoine touristique, décembre 2007, p. 16-23.

Dubois C., 2009, « Le paysage, enjeu et instrument de l'aménagement du territoire », in *Biotechnologie, Agronomie, Société et Environnement*, n° 13 (2), p. 209-316.

Froment J. et Domon G., 2006 « Viewer appreciation of highway landscapes : the contribution of ecologically managed embankments in Quebec, Canada », in *Landscapes and Urban Planning*, vol. 78, p. 14-32.
DOI : 10.1016/j.landurbplan.2005.05.004

Jakob M., 2008, *Le paysage*, Infolio Editions, collection Archigraphy Poche, 190 p.

Jones M., 2007, « The European Landscape Convention and the question of public participation », in *Landscape Research*, n° 5, vol. 32, octobre 2007, p. 613-633.
DOI : 10.1080/01426390701552753

Lardon S. et Pin J.-F., 2007, « Itinéraires de territoires », in *Développement territorial et diagnostic prospectif. Réflexions autour du viaduc de Millau*, Lardon S., Moquay P. et Poss Y. (ss. dir.), Éditions de l'Aube, collection Essai, p. 7-12.

Lardon S., Maurel P., Piveteau V. (ss. dir.), 2001, *Représentations spatiales et développement territorial*, Éditions Hermès, Science Publications, Inra/Cemagref/Engref, 464 p.

Larrère R. et C, 1997, *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*, Paris, Aubier.
DOI : 10.1016/S1240-1307(97)81559-2

Lelli L., 2003, « La photographie de paysage comme outil de mobilisation des acteurs pour un projet de territoire », in *Les figures du projet territorial*, Debarbieux B. et Lardon S. (ss. dir.), Éditions de l'Aube/Datar, collection Bibliothèque des territoires, p. 183-191.

Lelli L. et Paradis S., 2005, « Analyse critique d'un dispositif méthodologique de diagnostic paysager : le cas du bassin versant du Cérou (Tarn, Midi-Pyrénées) », in *Géocarrefour*, n° 2 « Le diagnostic des territoires », vol. 80, p. 123-130, http://geocarrefour.revues.org /index590.html.
DOI : 10.4000/geocarrefour.1048

Lelli L. et Sahuc Ph., 2009, « Quelle place pour les chercheurs dans un dispositif d'animation locale ? L'exemple des tréteaux du paysage du Parc naturel régional des causses du Quercy », in *Revue d'Auvergne*, n° 590-591 : Développement, attractivité et ingénierie des territoires. Des enjeux de recherche pour l'action et la formation, p. 399-418.

Luginbühl Y., 1989, « Au-delà des clichés... la photographie du paysage au service de l'analyse », in *Strates*, n° 4, p. 11-16.

MEDD (Ministère de l'Écologie et du Développement Durable), 2007, *La politique des paysages – promotion et mise en œuvre de la Convention européenne du paysage.*, lettre de la ministre N. Olin, 1er mars 2007, 6 p.

Michelin Y., 2001, « Le paysage, un levier du développement local », in *Territoires et acteurs du développement local. De nouveaux lieux de démocratie*, Deffontaines, J.-P. et Prod'homme, J.-P. (ss. dir.), Éditions de l'Aube, collection Essai, p. 119-132.

Michelin Y. et Joliveau T., 2005, « Le paysage au service de démarches participatives et prospectives de développement local : enseignements d'expériences de recherche-action conduites dans le Massif central », in *Revue d'Auvergne*, n° 571, mai 2005, p. 233-262.

Michelin Y., Paradis S. et Lelli L., 2005, « When inhabitants photograph their landscapes to prepare a local sustainable development project : new perspectives for the organisation of local participative discussion groups », in *Journal of Mediteranean Ecology, vol.* 6, n° 1, p. 19-32. http://www.jmecology.com/%5Cpdf%5C2005%5C19-32%20MICHELIN.pdf.

Moquay P., Aznar O., Candau J., Guérin M. Et Michelin Y., 2004, « Paysage de territoire, paysage décor, paysage identité... Réseaux, modèles et représentations mobilisés dans les processus de discussion de politiques paysagères intercommunales », in *De la connaissance*

des paysages à l'action paysagère, communication au colloque international, MEDD, Cemagref Bordeaux, 2-4 décembre 2008, cédérom.

Paquette S., Poullaouec-Gonidec Ph., Domon, G., 2008, *Guide de gestion des paysages au Québec. Lire, comprendre et valoriser le paysage*, Chaire Unesco Paysage et Environnement de l'Université de Montréal/Ministère de la Culture, de la Communication et de la Condition féminine du Québec, 96 p.

Paradis-Maindive S., 2000, « Le paysage, outil et support de projets territoriaux ? », in *Actes du colloque de Poitiers des 7-8 décembre 2000*, Équipe Geste – MSHS Poitiers, Université de Poitiers, p. 11-18.

Paradis S., 2004, *Paysage et projet territorial dans les « Hautes-Corbières » (Aude, France). Contribution à une recherche-animation*, thèse de doctorat de Géographie et Aménagement, Université de Toulouse le Mirail/GEODE UMR 5602 CNRS, décembre 2004, 612 p. + 4 figures A3.

Paradis S., 2009, « Itinéraires paysagers en Hautes-Corbières », in *Le paysage un projet politique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, collection Géographie Contemporaine, p. 87-104.

Stassart P.M., Mormont M. et Jamar D., 2008, « La recherche-intervention pour une transition vers le développement durable », in *Économie Rurale*, n° 306, juillet-Août 2008, p. 8-22.
DOI : 10.4000/economierurale.432

Taché A., 2005, *Principes d'une sociologie d'intervention complexe : la médiaction*, Éditions L'Harmattan, collection Pratiques de la systémique, 255 p.

Notes

1 L'ingénierie de la participation est considérée ici comme une composante de l'ingénierie territoriale : «permettant de construire des concepts, des méthodes et des outils mis à disposition des acteurs des territoires, dans une logique d'accompagnement par la construction (ou la co-construction) de modalités de gouvernance, de pilotage des projets de développement territoriaux» (Lardon et Pin, 2007, p. 7-12.).

2 Selon Jones (Jones, 2007), cinq postures justifiant la participation dans le cadre de la Convention Européenne du Paysage sont identifiées : démocratisation, légitimité, échanges d'information, mieux gérer les conflits, veiller à ne pas faire du paysage un objet de discrimination sociale.

3 L'exemple de Lagraulet-du-Gers est significatif de cette évolution : la formation réalisée découle directement d'une demande du Réseau Paysage de Midi-Pyrénées visant à mieux comprendre pour ses membres ce qui est en jeu dans les missions liées au paysage.

4 Cette expérimentation a été menée avec l'appui de Bruno Sirven, chargé de mission à Arbres et Paysages du Gers et Frédéric Poulle du CAUE 32. La démarche de sensibilisation par un photo-questionnaire a également été déclinée un an après sur la base d'un montage vidéo opéré à partir de séquences réalisées par cinq acteurs locaux (maire, promoteur immobilier local, élus de villages voisins, habitante du lotissement, aménageur). Le film d'une durée de 5 minutes intitulé «Quartier de campagne. Regards croisés sur un parti d'aménagement urbain en zone rurale» a été présenté lors des ateliers de «modélisation spatiale et décision territoriale participative» des Rencontres Internationales Géomatique et Territoire (Sagéo 2007, Saint-Etienne). Les participants à cet atelier devaient visionner ce dernier une première fois sur un ordinateur portable. Puis dans un deuxième temps, ils prenaient connaissance des cinq questions posées et devaient utiliser un logiciel de capture d'images (VLC player) pour sélectionner dans le film, les clichés permettant d'apporter des éléments de réponses. Dans un dernier temps, un débat s'est opéré avec le concepteur du lotissement et les instigateurs du film pour mesurer : d'une part l'intérêt de la vidéo pour discuter un parti d'aménagement paysager, d'autre part, engager le débat sur le parti d'aménagement en lui-même. L'idée étant que cette vidéo pourrait servir de support à une discussion plus large sur des choix d'aménagements paysagers plus durables, dans les lotissements en zone rurale et permettre un débat avec les commanditaires et les concepteurs, offrant plus de place à une réflexion sur : les matériaux de voiries (viser moins de béton et privilégier les espaces enherbés…), les clôtures (plus de haies champêtres mitoyennes et moins de parpaing…)….

5 Les Hautes-Corbières correspondent aux cantons faiblement peuplés de Mouthoumet et de Tuchan (5 hab/km² et 9 hab/km² respectivement), soit un total de 26 communes et 3115 habitants sur 474 km² (RGP1999). Il s'agit d'un pays austère de l'arrière-pays méditerranéen organisé autour du massif ancien de Mouthoumet, là où les altitudes sont les plus élevées (les Corbières demeurant un massif bien modeste).

6 Rabin et Séverac, 1992 – Paysages en Corbières. Etude de définition des régions paysagères et les Corbières, ENSP/ Atelier régional en Pays Cathares / Comité Départemental du

Patrimoine Culturel Audois, avril 1992, n.p.

7 Nous avions à notre disposition deux types de sources : des études « pré-paysagères », sectorielles ou thématiques, par exemple des travaux de géomorphologie ou des analyses plutôt biogéographiques, parfois à caractère monographique, et des études « paysagères », plus récentes, émanant de paysagistes ou d'agronomes notamment. Entre le trop sectoriel ou spécialisé et le trop régional ou peu partagé, le bilan a fait que ces études ne fournissaient pas un matériau suffisant pour asseoir notre démarche et produire une synthèse cohérente.

8 Nous avons mené plusieurs expériences autour de la notion de paysage, y compris sur les représentations paysagères d'acteurs territoriaux et qui ne font pas l'objet de cette communication, dont une enquête photographique à l'aide d'appareils jetables (Michelin, Paradis et Lelli, 2005 ; Paradis, 2009).

9 Cette reconnaissance des unités de paysage (cartes des unités de paysages et photographies associées) a par la suite été expérimentée dans d'autres cadres par exemple pour la mise en place d'une charte paysagère sur le bassin versant du Cérou (Lelli et Paradis, 2005).

10 La synthèse des paysages a été jugée inédite malgré des connaissances sectorielles et de nombreuses études méconnues ou contradictoires entre elles (Paradis, 2004).

11 Il s'agit d'un réseau constitué en 1994 par la DIREN et l'URCAUE, rassemblant les principales administrations, collectivités ou organismes publics traitant de la thématique du paysage en Midi-Pyrénées, soit environ 150 membres participants aux activités mises en œuvre (séminaires d'échanges, retour sur expériences…). Depuis le début du Réseau, nous participons en tant que chercheurs spécialisés dans le domaine du paysage à l'animation, à la programmation et aux réflexions thématiques définies par un comité de pilotage restreint.

Table des illustrations

	Titre	Figure 1.localisation des terrains d'étude
	URL	http://developpementdurable.revues.org/docannexe/image/8548/img-1.jpg
	Fichier	image/jpeg, 116k
	Titre	Figure 2. Itinéraire méthodologique de l'animation territoriale
	URL	http://developpementdurable.revues.org/docannexe/image/8548/img-2.jpg
	Fichier	image/jpeg, 100k
	Titre	Figure 3. Valeurs et critères de classement des éléments de caractérisation des clichés et des légendes définis par les acteurs territoriaux (Hautes-Corbières, Aude)
	Crédits	Source : Paradis (2004)
	URL	http://developpementdurable.revues.org/docannexe/image/8548/img-3.jpg
	Fichier	image/jpeg, 128k
	Titre	Figure 4. Exemple de caractérisation d'une unité paysagère par les acteurs des Hautes-Corbières
	Crédits	Source : Paradis (2004)
	URL	http://developpementdurable.revues.org/docannexe/image/8548/img-4.jpg
	Fichier	image/jpeg, 196k
	Titre	Figure 5. Le questionnaire proposé aux participant
	Légende	Source : Lelli & Sirven, 2006
	URL	http://developpementdurable.revues.org/docannexe/image/8548/img-5.jpg
	Fichier	image/jpeg, 104k
	Titre	Figure 6. Photographies légendées effectuées par les participants
	Crédits	Source : Lelli & Réseau paysage de Midi-Pyrénées, 2006
	URL	http://developpementdurable.revues.org/docannexe/image/8548/img-6.jpg
	Fichier	image/jpeg, 328k

Pour citer cet article

Référence électronique
Sylvie Paradis et Laurent Lelli, « La médiation paysagère, levier d'un développement territorial durable ? », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 1, n° 2 | Septembre 2010, mis en ligne le 23 septembre 2010, consulté le 14 mars 2017. URL : http://developpementdurable.revues.org/8548 ; DOI : 10.4000/developpementdurable.8548

Auteurs

Sylvie Paradis
Sylvie Paradis, géographe et architecte-urbaniste, enseignant-chercheur en « stratégies territoriales » à l'École d'Ingénieurs de Purpan (Toulouse), rattachée à l'UMR Agir 1248 INRA – équipe Médiations, elle développe des recherches sur l'ingénierie et la prospective territoriales, sylvie.paradis@purpan.fr

Laurent Lelli
Laurent Lelli, géographe, maître de conférences en aménagement à l'École Nationale de Formation Agronomique (Toulouse), rattaché à l'UMR Métafort – équipe CFORT, un de ses axes de recherches porte sur les méthodes participatives utilisant le paysage comme outil des projets territoriaux, laurent.lelli@educagri.fr

Droits d'auteur

Développement Durable et Territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.